

## COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS

SÉANCE DU 20 AVRIL 2026



L'an Deux Mil Vingt-six et le 20 Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire du mois d'avril sur convocation du 9 avril 2026 sous la présidence de Monsieur MILESI Pascal, Maire.

### 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 tel qu'il a été présenté,

### 2/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Approbation à l'unanimité

### 3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Considérant que les opérations sont régulières,

Considérant que le conseil municipal a approuvé le compte financier unique 2025 par délibération du même jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte financier unique présente les résultats suivants :

**EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2025 : 173 009.18€**

**Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement :

Article 002 : **173 009.18 €**

Approbation à l'unanimité

### 3/ VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE POUR 2026

Le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des taxes communales pour 2026 :

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	30.52 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	28.76 %
Taxe d'habitation	8.27 %

Approbation à l'unanimité

### 4/ Budget Primitif 2026

Le budget primitif 2026 est présenté par Monsieur le Maire, voté par nature et par chapitre, en section de fonctionnement et en section de recettes

- Dépenses et recettes de fonctionnement : **730 609.18 €**

- Dépenses et recettes d'investissement : **358 053.74 €**

Approbation à l'unanimité

### 5/ Sollicitation d'une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Le Maire présente le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée d'agglomération de la RD 532, incluant maîtrise de la vitesse, arrêts de bus, cheminement piéton et valorisation du village. L'avant-projet et le devis estimatif de **585 000 € HT**, a été réalisé par AMEVIA Ingénierie.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Approbation à l'unanimité

#### **6/ Sollicitation d'une aide financière au Conseil départemental du Gard dans le cadre du Pacte Territorial**

Le Maire présente le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée d'agglomération de la RD 532, incluant maîtrise de la vitesse, arrêts de bus, cheminement piéton et valorisation du village. L'avant-projet et le devis estimatif de **585 000 € HT**, a été réalisé par AMEVIA Ingénierie.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Gard

Approbation à l'unanimité

#### **7/ Tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire**

Suite à l'augmentation des différents coûts, les tarifs de la restauration scolaire sont réévalués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 de 0.10 cts.

Pas d'augmentation pour les tarifs de l'accueil périscolaire.

Approbation à l'unanimité

#### **8/ Subvention coopérative scolaire 2026/2027**

Monsieur le maire propose de verser une subvention de 800 € à l'association OCCE 30 COOP SCOLAIRE

Approbation à l'unanimité

#### **9/ Subvention Association « CHATSMAGES »**

La gestion des chats libre est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération afin d'éviter les risques sanitaires qui peuvent en découler ainsi que les nuisances aux habitants et les impacts sur la biodiversité.

La stérilisation est une pratique reconnue par tous les experts mondiaux et par l'Organisation Mondiale de la Santé et encouragée par l'Etat car considérée comme un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'association « ChatsMages » qui a pour objet la protection et la stérilisation des chats errants ainsi que l'aide à l'adoption de chats sociabilisés sortis de l'errance.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association « ChatsMages ».

Approbation à l'unanimité

#### **10/ Subvention Harmonie des Mineurs « Projet écolo-fanfare PLASTOBAND »**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande adressée par l'Harmonie des Mineurs pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 600 € pour l'année 2026 pour la poursuite de l'écolo-fanfare PLASTOBAND. Dans le cadre de ce projet, des enfants de l'école bénéficient d'un apprentissage musical d'ensemble 1heure/semaine.

Approbation à l'unanimité

#### **11/ Création et composition des commissions communales**

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Cinq commissions sont créées, à savoir :

- Finances : Pascal MILESI  
Fabrice BERNARD, Christine BUISSON, Jean-Luc DI PIETRO
- Ecole, Jeunesse et Sport : Christine BUISSON  
Fabrice BERNARD, Isabelle GOVIN, Patrick SONZOGNI, Lesly PETIT
- Animations, Culture : Jean-Manuel SUNE  
Jocelyne LAZZARELLI, Marie-Line LEPINAY, Béatrice OLLIVIER, Pierre STRYCHANIN,  
Fanny VIZZI
- Communication : Isabelle GOVIN  
Fabrice BERNARD, Jocelyne LAZZARELLI, Patrick SONZOGNI, Fanny VIZZI

- Travaux : Patrick SONZOGNI  
Christine BUISSON, Thierry CHAIGNON, Jean-Luc DI PIETRO, Alexandre DOLHADILLE,  
Pierre STRYCHANIN

Approbation à l'unanimité

### **12/ Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

La commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Sont désignés en tant que

- Président : Pascal MILEI
- Membres titulaires : Christine BUISSON, Jean-Luc DI PIETRO, Patrick SONZOGNI
- Membres suppléants : Thierry CHAIGNON, Marie-Line LEPINAY, Jocelyne LAZZARELLI

Approbation à l'unanimité

### **13/ Désignation d'un correspondant défense**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un correspondant défense.

Cet élu a pour fonction de servir, au niveau communal, de relais d'information entre le Ministère de la Défense et les administrés afin d'assurer et développer le lien Armée-Nation.

Le Maire propose de désigner :

Jocelyne LAZZARELLI, en qualité de correspondant défense

Approbation à l'unanimité

### **14/ Désignation des délégués au CNAS**

Le Maire rappelle que la commune de Saint Julien de Cassagnas est adhérente au Comité National de l'Action Sociale (CNAS).

Association loi 1901, le CNAS propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des agents de la fonction publique territoriale.

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure désigne deux délégués : un délégué des élus et un délégué des agents. Le rôle du délégué des agents est d'assurer le suivi de l'adhésion (mise à jour des listes des bénéficiaires, paiement de la cotisation) et de diffuser l'information concernant le CNAS.

La commune doit également désigner un correspondant, qui aide les bénéficiaires dans toutes leurs démarches (demande de prestations, prêts, etc.), les informe sur l'ensemble de l'offre et va au-devant de leurs attentes.

Le Maire propose de désigner :

Christine BUISSON, 1<sup>ère</sup> adjointe, en qualité d'élu délégué au CNAS

Laetitia THOULOZE, secrétaire générale de mairie, en tant que déléguée et correspondante du CNAS.

Approbation à l'unanimité

### **16/ Proposition des membres à la commission communale des Impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la commission communales des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ce sont les services fiscaux qui procèdent à la constitution de la commission sur proposition du conseil municipal. A ce titre, il faut proposer 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants),

Une liste de proposition de 24 personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) est établi pour envoi à la direction départementale des finances publiques du Gard.

Approbation à l'unanimité

### **17/ : Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la signature des autorisations d'urbanisme dans le cadre des dispositions de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme**

Les dispositions de l'article L.422-7 susvisé prévoient que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration

préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. ».

Mme Béatrice OLLIVIER, conseillère municipale, est désignée pour prendre toutes décisions dans les cas susmentionnés induisant l'intervention de Monsieur le Maire dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme en son nom personnel ou en qualité de mandataire.

Approbation à l'unanimité

**18/ Avis de la commune sur la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Alès – Bessèges.**

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale, conformément à l'article R.181-18 du code de l'environnement, la commune a été sollicité par la DDTM pour émettre un avis relatif au projet de réouverture de la ligne ferroviaire Alès – Bessèges.

Le conseil décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Alès – Bessèges

Approbation à l'unanimité

Informations diverses :

- Jeudi 23 avril à 9h, salle des mariages : Remise des diplômes PSC aux agents
- Samedi 25 avril : salle des fêtes : manifestation cycliste « L'Anthracite Gravier »
- Vendredi 8 mai à 11h30 : Cérémonie du 8 mai

**La séance est levée à 20h15**